

Mercredi 28 novembre 2018**Abandon des produits phytosanitaires : des animations pour accompagner les changements de pratiques.**

Au 1^{er} janvier prochain, l'achat, la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers, seront interdits. Les jardineries et autres surfaces de vente aux particuliers ne pourront plus distribuer les pesticides de synthèse (herbicides, insecticides, fongicides...) aux usagers non professionnels. Pour accompagner les changements de pratiques des particuliers, deux animations en déchetterie seront proposées, le mercredi 5 décembre au Spernot et le samedi 8 décembre à Lavallot.

Qui est concerné ?

La loi Labbé (*), qui interdit l'achat, la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers, entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Les jardineries et autres surfaces de vente aux particuliers ne pourront plus distribuer les pesticides de synthèse (herbicides, insecticides, fongicides...) aux usagers non professionnels. Il ne sera pas non plus permis d'utiliser ces produits après cette date, et donc de les stocker.

Les jardiniers amateurs doivent donc rapporter rapidement en déchèterie les produits restants ainsi que leurs emballages. Si la mention « produit de synthèse » apparaît sur l'étiquette, le produit est concerné.

En cas de doute, les utilisateurs pourront demander conseil aux professionnels dans les jardineries, qui sont aussi habilités à récupérer les produits.

Brest métropole, en partenariat avec le Syndicat de bassin de l'Elorn, propose deux animations sur les techniques de jardinage au naturel à l'attention des particuliers venant déposer leurs produits :

Mercredi 5 décembre après-midi à la déchèterie du Spernot à Brest (ouverte de 13h30 à 19h)**Samedi 8 décembre après-midi à la déchèterie de Lavallot à Guipavas (ouverte de 14h à 18h)**

Les particuliers peuvent également bénéficier d'accompagnements pédagogiques et ludiques pour apprendre à mieux gérer leurs espaces sans pesticides avec de nombreux acteurs du territoire. Des temps de formations, d'échanges ou des visites leur sont régulièrement proposés, au cours de rendez-vous à retrouver notamment dans l'Agenda des Habitants jardiniers sur Brest.fr et sur la page Facebook.

() Loi n° 2014-110 du 06/02/2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, modifiée par l'article 68 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.*